



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Albéric CRIQUET a donné pouvoir à Mme Christine VALERO.

M. Christophe ALBERT a donné pouvoir à M. Christian GALZIN.

N° 2023/14

Objet : Culture : Convention de partenariat conclue avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADDA du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec - Années 2023-2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté la compétence dont elle dispose en matière de culture : « Développer et soutenir les projets culturels ».

Sur notre territoire, l'Association Ma Case située à Lautrec dans les locaux de la Coopérative Café Plum porte une action importante au niveau culturel tout au long de l'année. Avec une programmation de plus de 140 spectacles par an et des actions de soutien à la création artistique, la renommée de son action dépasse largement les frontières de notre territoire et favorise l'accès du plus grand nombre à la culture.

La CCLPA avait déjà apporté son soutien à l'association au travers d'une précédente convention. Celle-ci étant arrivée à échéance et afin de maintenir cette action culturelle, il est proposé de soutenir financièrement l'Association Ma Case et d'établir une convention pour les quatre années à venir. A ce jour, les différents partenaires financiers sont : l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADDA du Tarn et la Commune de Lautrec.

Pour l'année 2023, il est proposé que la CCLPA attribue une subvention de 5.000 € à l'Association Ma Case. Pour les années suivantes, la CCLPA notifiera le montant de la subvention après le vote du Budget Primitif.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose d'approuver le projet de convention à conclure avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADDA du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec pour les années 2023 à 2026, soit quatre ans et d'attribuer une subvention de 5.000 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve de conclure une convention avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADDA du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec pour les années 2023 à 2026,

- approuve l'attribution d'une subvention de 5.000 € pour l'année 2023
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2023,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christian GALZIN

